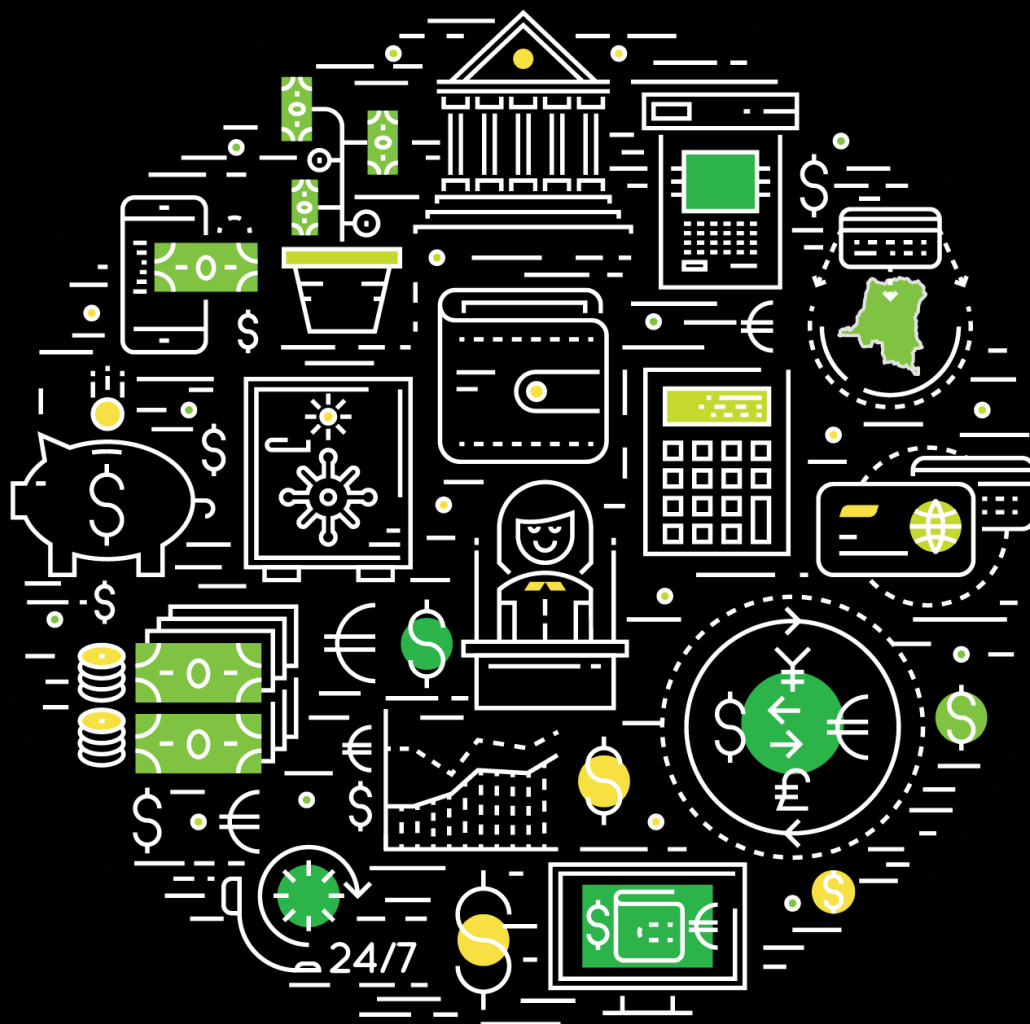
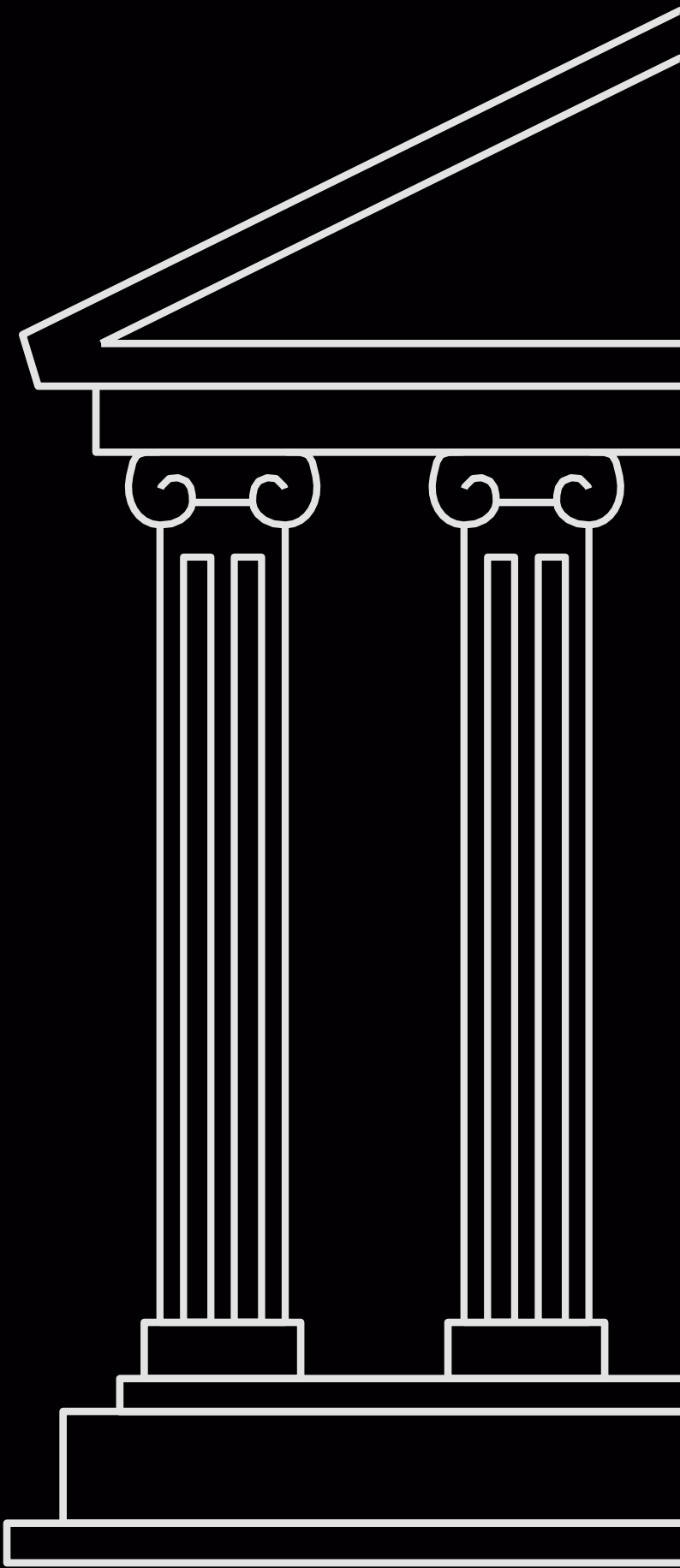




Quels enjeux pour le secteur bancaire en République Démocratique du Congo ?



Sommaire

	Page
Introduction – Mot des associés	4
Environnement macroéconomique	5
La crise sanitaire et ses impacts sur le secteur bancaire	9
Les réponses du régulateur face à la crise et l’avis global de nos experts	11
Evolution du cadre réglementaire	15
Grands enjeux pour l’avenir	20
Synthèse	24
Annexes	26
Experts	29

Mot des associés

Un secteur résilient malgré le contexte de crise avec toujours des défis majeurs à relever, le rendant vulnérable ...

Nous sommes honorés de vous présenter notre dernière analyse sur les enjeux et défis du secteur bancaire en République Démocratique du Congo. Contrairement aux années précédentes, il ne s'agit pas d'une étude reposant spécifiquement sur les performances des banques implantées en République Démocratique du Congo sur la période 2018 - 2019, mais plutôt d'une note d'expertise technique soulignant notamment la fragilité de l'environnement macroéconomique dans lequel évolue les acteurs du secteur, les innovations des textes législatifs et réglementaires applicables, et les perspectives du secteur bancaire pour les prochaines années.

Les principaux constats issus de nos analyses se présentent comme suit :

- Un risque d'effondrement du système bancaire congolais en cas de perte d'accès au dollar américain. Avec plus de 90% des actifs et des dépôts du secteur bancaire libellés en dollars US et la majorité des opérations de compensation en monnaies étrangères, dont principalement le Dollar Américain, une perte d'accès à cette devise (USD) serait périlleuse pour l'ensemble de l'économie du pays. La possibilité de ne plus avoir accès au dollar américain s'avère réelle lorsque l'on considère l'attention accrue portée sur les banques correspondantes internationales, qui sont appelées à renforcer leurs contrôles en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le financement du terrorisme auprès de leurs clients et partenaires, dont les banques établies en RDC.
- Une difficulté d'obtenir le soutien de la

Banque Centrale du Congo (BCC) en cas de besoin de liquidité en dollars. La faiblesse des réserves de change, lesquelles oscillent généralement entre 2 et 4 semaines d'importation, limite le champ d'action du régulateur en tant que prêteur en dernier ressort des banques installées en RDC, en cas de besoin de refinancement en Dollar Américain.

- Un faible taux de pénétration bancaire (7% des adultes détiennent un compte auprès d'une institution financière) et faible contribution du secteur à l'économie du pays (la part des crédits octroyés par le secteur ne représentant que 5,8% du PIB en 2019) ;
- Une croissance soutenue de la plupart des agrégats du secteur (dépôts, crédits, fonds propres et PNB) dans un contexte économique peu favorable en 2019, ce qui pourrait laisser présager une meilleure année 2020 considérant les mesures liées à la qualité des actifs prises par la BCC, permettant aux banques d'absorber l'impact économique de la pandémie de la covid-19.

Face aux constats et défis soulevés dans cette étude, **la digitalisation** et **l'Agency Banking** apparaissent comme deux vecteurs de changement susceptibles de faire progresser, de manière efficiente, le taux de pénétration bancaire et, par conséquent, d'améliorer l'inclusion financière en République Démocratique du Congo.

Enfin, le mouvement de consolidation (fusion/acquisition) des sociétés du secteur bancaire, bien que timide aujourd'hui par rapport à d'autres pays, pourrait être une tendance fondamentale, permettant aux banques :

de répondre aux nouvelles exigences imposées par le régulateur en matière d'augmentation du capital social minimum, que certaines banques, relativement plus petites, auraient du mal à satisfaire ;

de réaliser des économies d'échelles afin de procéder aux investissements requis par la digitalisation mais surtout par la mise en place de dispositifs en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, dégradant l'image du secteur à l'échelle nationale et internationale.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont accepté de participer à notre étude ainsi que les banques qui ont favorablement répondu à notre demande d'informations, ce geste démontre la transparence de celles-ci. Il s'agit particulièrement de la BCDC et d'Ecobank.



Bob-David NZOIMBENGENE
Expert Comptable / CAMS
Associé gérant, Deloitte Services



Sébastien GUICHARD
Expert Comptable / MBA
Associé Advisory, Deloitte Services

Environnement macroéconomique

Environnement macroéconomique

Un manque de diversification économique et une concentration extrême sur un seul secteur.

A l'instar de plusieurs pays africains, la RDC, depuis son accession à l'indépendance, a toujours maximisé et concentré ses activités économiques, au moins au niveau macro, sur un seul secteur : le secteur minier.

Ainsi, la croissance économique phénoménale que la RDC a enregistré entre 2010 et 2014, est exclusivement due à l'accroissement des recettes fiscales directes issues du secteur minier dont l'économie du pays reste foncièrement tributaire.

De plus, la RDC dépend fortement des investissements directs étrangers (IDE), principalement des investissements financiers, au détriment des

investissements locaux en capital. Ce modèle économique met en exergue la grande vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs ainsi qu'aux variations des termes d'échanges compte tenu de sa grande dépendance en ce qui concerne les exportations de matières premières et les financements extérieurs.

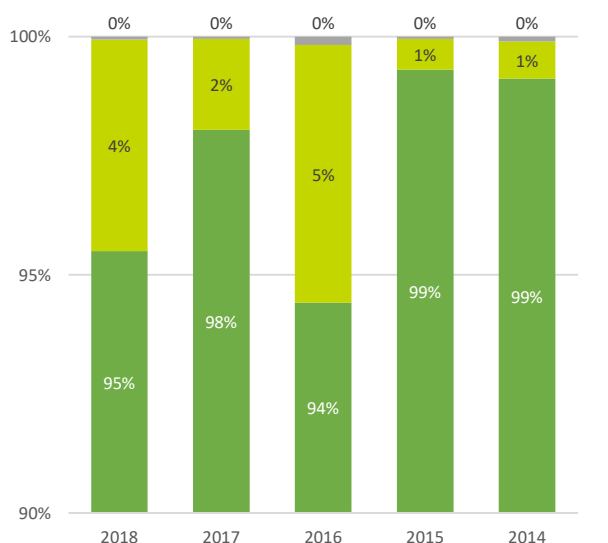
En effet, amorcée en 2015, la chute des prix des matières premières ou encore la baisse de la demande de minéraux conduisant, toutes choses étant égales par ailleurs, à une réduction des activités du secteur, a entraîné un ralentissement de la croissance, une inflation volatile, une dépréciation de la monnaie et un déficit budgétaire croissant. La fragilité de l'économie de la RDC se reflète de manière encore plus visible lorsque l'on considère les répercussions macroéconomiques provoquées par la pandémie COVID-19. En effet, en 2020, les restrictions de mouvement et

la réduction de la demande mondiale ont provoqué une pénurie de devises étrangères en raison de la réduction des exportations (café, tabac, cacao, minerais).

De plus, la contraction de l'économie mondiale, causée par la récente crise sanitaire, a également provoqué la diminution des fonds envoyés par les membres de la diaspora congolaise soit environ 1,5 milliard de dollars US par an, réduisant ainsi et considérablement les revenus des ménages dans toute la RDC.

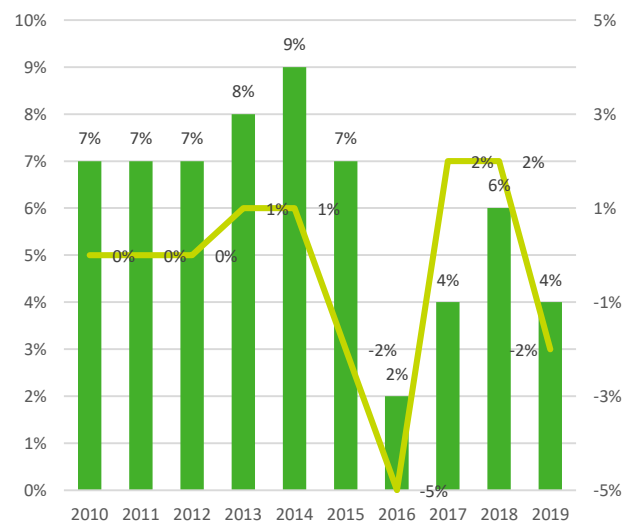
Somme toute, l'ensemble de ces facteurs a entraîné une baisse des recettes publiques et contribué à une dépréciation chiffrée à 14% du CDF, passant de 1 850 CDF/ USD en avril à 2 050 CDF/USD fin juin 2020, provoquant ainsi la hausse des prix des biens importés dont la RDC est structurellement dépendante.

Evolution de la structure des exportations en RDC



■ Produits industriels ■ Produits agricoles ■ Produits miniers et hydrocarbures
Source: Rapport Banque Centrale 2018

Evolution du PIB (% annuel)



■ Croissance du PIB — Variation d'année en année
Source: Banque Mondiale - Analyses Deloitte

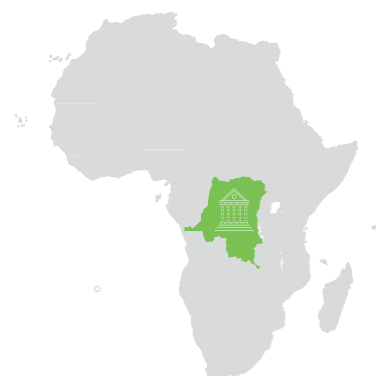
Un secteur de petite taille ne contribuant que très peu au PIB du pays.

Le secteur bancaire congolais, en dépit de la forte dollarisation et la dépendance aux matières premières de son économie, peut être considéré comme solide, considérant la résistance affichée face à la crise de 2016-2018 due à la chute du cours des matières premières.

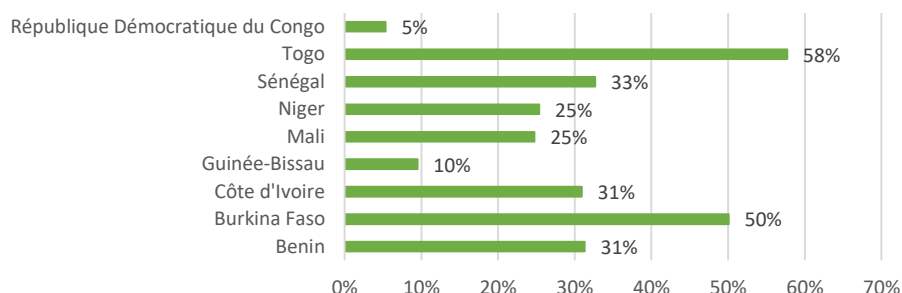
Le pays compte 17 banques commerciales, dont une étant sous administration provisoire de la Banque Centrale. Les actifs du secteur bancaire congolais croissent à un rythme supérieur à 10% (14%) par an depuis 2013 et s'élevaient à CDF 13 382 milliards fin 2019, soit environ USD 7.999 millions. Ils sont concentrés à 58% sur les 4 banques dites locales (critère basé sur la résidence des apporteurs des capitaux). Le paysage bancaire congolais a beaucoup évolué. En effet, en 2012, celui-ci comptait la présence de 22 banques commerciales actives sur le territoire national, un nombre important sans doute expliqué par la multiplication des licences bancaires à cette période. La réduction de cette tendance est principalement due au renforcement des mesures prudentielles édictées par la Banque Centrale du Congo (BCC) avec l'impulsion de trois forces: la première est le fonds monétaire, pour lequel il est fondamental d'assainir le secteur bancaire afin qu'il participe au financement de l'économie réelle; la seconde est l'encadrement de toutes les mesures, au-delà des mesures prudentielles, qui aujourd'hui relèvent des accords de Bâle 3.; et la troisième est le renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui induit le de-risking. A ces trois forces s'ajoute la bonne gouvernance, faisant référence à la gestion des risques, qui contribue également à l'instar des éléments précités, à compter sur des acteurs bancaires plus solides et un secteur plus résilient, même si, celui-ci ne contribue que très faiblement à l'économie du pays.

En effet, la taille du secteur par rapport au PIB demeure très limitée: le ratio de

crédit par rapport au PIB était de 5% en 2018. Le niveau d'inclusion financière de la population est également très faible avec seulement 7% des adultes possédant un compte auprès d'une institution financière, contre 19,3% en Afrique subsaharienne. On observe également une diminution du ratio de crédit sur dépôts, à 49% fin 2019 (contre 59% en moyenne entre 2013 et 2018) et un taux de sinistralité très élevé (17%), malgré une rentabilité des fonds propres appréciée, 7% en 2019.



Crédit à l'économie fourni par le secteur bancaire (%PIB)



Source: Rapport annuel de la Commission Bancaire BCEAO, 2019 - Analyses Deloitte

Total actif					
Banques* (USD millions)	2019	2018	PDM 2019	PDM 2018	Var18/19
ACCESS BANK	174	115	2%	2%	51%
ADVANS BANQUE	61	66	1%	1%	(7%)
AFRILAND FB*	-	-	0%	0%	
BCDC	1226	861	15%	14%	42%
BGFI BANK	140	152	2%	2%	(8%)
BOA	243	226	3%	4%	8%
CITIGROUP	349	158	4%	3%	121%
ECOBANK	637	510	8%	8%	25%
FBNBANK	459	358	6%	6%	28%
EQUITY	773	562	10%	9%	37%
RAWBANK	2142	1674	27%	27%	28%
SOFIBANQUE	220	206	3%	3%	7%
STANDARD	437	308	5%	5%	42%
TMB	1048	897	13%	15%	17%
UBA	90	72	1%	1%	25%
Total du secteur	7 999	6 165	100%	100%	30%

Source : Etats financiers certifiés des banques commerciales

* N'ayant pas obtenu les états financiers de l'exercice 2019 de la banque commerciale, les informations sur cette banque ont ainsi été écartées de nos analyses pour besoins d'uniformisation et de comparabilité des données sur la période d'analyse concernée.



Une économie hyperdollarisée

90% des dépôts bancaires sont constitués en dollars américains

(Banque Centrale du Congo, rapport 2018)

95% des crédits octroyés à la clientèle sont constitués en dollars américains

(Banque Centrale du Congo, rapport 2018)

La forte dollarisation de l'économie congolaise en général et du système bancaire en particulier reflète :

- La confiance fragile de la population en la monnaie locale qui est la conséquence de l'hyperinflation que le pays a connu durant les années 90, ainsi que celle enregistrée durant les années 2009 (+53 %) et tout récemment 2017 (+55 %);

- La prépondérance des produits de base dans l'économie congolaise et la facturation en dollars américains des produits d'exportations miniers et pétroliers.

Les postes relatifs aux créances sur la clientèle et aux dépôts collectés, lesquels sont exclusivement en dollars américains, contribuent de manière très importante au bilan du secteur bancaire congolais, ce qui crée un certain nombre de challenge dont:

Un risque de perte d'accès au dollar périlleux car pouvant provoquer l'effondrement du système bancaire congolais

Un handicap à l'investissement

Des difficultés de soutien potentiel de la part du régulateur



L'accès aux opérations de compensation en monnaies étrangères, par le truchement des banques correspondantes, est capital pour les banques installées en RDC, car il leur permet de procéder à des paiements transfrontaliers pour le compte de leurs clients. Or, une attention accrue à l'échelle mondiale impose aux banques correspondantes un renforcement des contrôles en matière de lutte anti-blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme auprès de leurs clients, ces derniers courant le risque de perte d'accès au dollar en cas de non-conformité.



La fixité du capital social, lequel est toujours exprimé en francs congolais contrairement aux autres secteurs tels que le secteur minier et pétrolier, constitue un réel handicap à tout investisseur étranger dans la mesure où ce dernier assume d'emblée un risque d'une dépréciation monétaire potentielle, qui, indépendamment des performances qu'il réalisera, pourrait l'amener à recapitaliser pour atteindre le capital minimum exigé par la banque centrale en raison de la forte dépréciation récurrente du franc congolais.



Les banques installées en RDC se chargent elles-mêmes d'importer les dollars américains se trouvant sur le marché. Si, en raison de l'hyperdollarisation du système, l'une d'entre elles se retrouve à court de devises et donc dans le besoin d'une injection en cash, la banque centrale, en tant que prêteuse en dernier ressort, ne serait pas en mesure de répondre à cette demande, considérant la faiblesse des réserves de change oscillant généralement entre 2 et 4 semaines d'importation.

La crise sanitaire et ses impacts sur le secteur bancaire

Impacts potentiels du Covid sur les banques et les établissements de crédits

Impacts potentiels

Description

Revenus et coûts

- Baisse des commissions reçues notamment du fait de la réduction des dépenses de consommation
- Chute des revenus d'intérêt du fait de la baisse du niveau de production, de la réduction des transactions, de la hausse du coût des ressources, etc.
- Appréciation du coefficient d'exploitation bancaire dans un contexte ponctué par des mesures de réduction des heures de travail, entraînant ainsi un léger recul de certaines charges fixes et une baisse des charges variables, malgré la baisse du Produit Net Bancaire.

Crédits

- Assouplissement réglementaire dont le report du relèvement du niveau du capital minimum des banques commerciales (USD 50 millions) au 01 janvier 2022 et la possibilité de restructuration et de rééchelonnement illimitée.
- Stagnation du tirage sur les lignes de crédit et de découvert, les activités étant en baisse;
- Augmentation du portefeuille à risque
- Augmentation du nombre de crédits restructurés

Solvabilité

- Dégradation de la solvabilité des banques dû à l'augmentation du risque de crédits (risques bancaires pondérés)
- Réajustement des provisions sur les pertes de crédits attendues « ECL », pour les établissements appartenant à des groupes et assujettis à IFRS 9, du fait notamment de la baisse des prévisions économiques sur certains secteurs.

Liquidité

- Augmentation de la liquidité des banques en raison d'une situation économique, sociale et sanitaire incertaine, stimulant l'épargne de précaution.



Les réponses du régulateur face à la crise

Mesures de la Banque Centrale du Congo pour atténuer l'impact négatif de la pandémie du COVID-19 sur le secteur financier Congolais

La Banque Centrale du Congo s'est montrée très réactive face aux impacts financiers causés par la crise sanitaire du Covid 19, annonçant une série de mesures visant à réduire les effets négatifs de l'épidémie sur l'économie congolaise. Ces mesures, en phase avec l'ensemble des mesures prises par les banques centrales, les gouvernements et les institutions internationales, poursuivent principalement un double objectif :

1) Limiter la détérioration de la qualité des actifs en accordant par exemple des reports d'échéances aux entreprises affectées par les effets de la pandémie sans charges d'intérêt, ni frais, ni pénalité de retard afin de permettre aux emprunteurs d'absorber l'impact économique de la crise sanitaire et de s'adapter ;

2) Soutenir la liquidité des banques en leur donnant, par exemple, accès à des financements peu coûteux afin qu'elles puissent répondre aux demandes de crédits des emprunteurs touchés par la pandémie. La Banque Centrale du Congo qui avait réduit son taux d'intérêt de référence de 150 points de base à 7,50%*, a mis en place un guichet spécial de refinancement pour les opérations d'une durée comprise entre 3 et 24 mois à un coût relativement peu élevé et a abaissé le taux de réserves obligatoires de 2 % à 0 % sur les dépôts à vue en francs congolais.



(*): il faut toutefois noter que cette mesure (baisse du taux directeur) n'a tenu que 3 mois, le taux directeur étant remonté à 18.5% au début du mois d'août 2020.

Synthèse des mesures prises par le régulateur face à la crise sanitaire

Mesures	Nature
La poursuite de la fourniture de la liquidité aux banques de manière à leur permettre de réaliser aisément les services bancaires attendus d'elles.	Soutien de la liquidité des banques
La mise en place d'un guichet spécial de refinancement d'une maturité allant de 3 à 24 mois, à l'effet d'augmenter les ressources des banques et leur permettre d'accroître le financement de l'économie, à des conditions financières assouplies.	Soutien de la liquidité des banques
La baisse du coefficient de la réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale, qui passe de 2 à 0 %, dans le souci de libérer la liquidité au profit des banques.	Soutien de la liquidité des banques
Le report, au mois de janvier 2022, de l'entrée en vigueur des dispositions relatives au relèvement du niveau du capital minimum des banques, des COOPECs et des IMFs, afin de réduire la contrainte sur ces institutions financières.	Assouplissements des obligations réglementaires et normatives
Le gel des règles de classification des prêts pour permettre aux institutions financières de suspendre l'application des pénalités de retard sur les créances en souffrance pendant la période de crise.	Flexibilité accordée aux clients/limitation de la détérioration de la qualité des actifs
La suppression des frais sur les transactions en monnaie électronique et des frais variables sur les opérations inférieures à CDF 2 500 000, jusqu'à fin décembre 2020.	Allègement des charges liées à certaines opérations clients
Le relèvement à USD 2 500, ou son équivalent en CDF, de la limite des montants des transactions journalières en monnaie électronique et le déplaçonnement de la limite mensuelle des transactions électroniques.	Promotion des opérations électroniques (sans cash)
La promotion de l'interopérabilité bilatérale, d'une part, entre établissements de monnaie électronique et, d'autre part, avec les autres institutions financières, pour faciliter les transferts et les paiements dans les petits commerces.	Promotion des opérations électroniques (sans cash)

Avis global de nos experts sur les mesures prises par la Banque Centrale du Congo

Un impact mitigé lorsque l'on prend en considération la structuration des bilans bancaires congolais

3 observations en rapport avec certaines mesures prises par la BCC depuis le début de la crise sanitaire

Augmentation du taux directeur

Après une baisse qui n'aura duré que 3 mois, la BCC a, en date du 14 août 2020, augmenté le taux directeur. Celui-ci est passé de 7,5% à 18,5%, soit une augmentation de 1 100 points de base. Avec cette mesure, les banques actives en RDC pourraient enregistrer des résultats peu favorables dans la mesure où ce taux directeur augmentera les coûts de constitution de leurs réserves obligatoires en CDF.

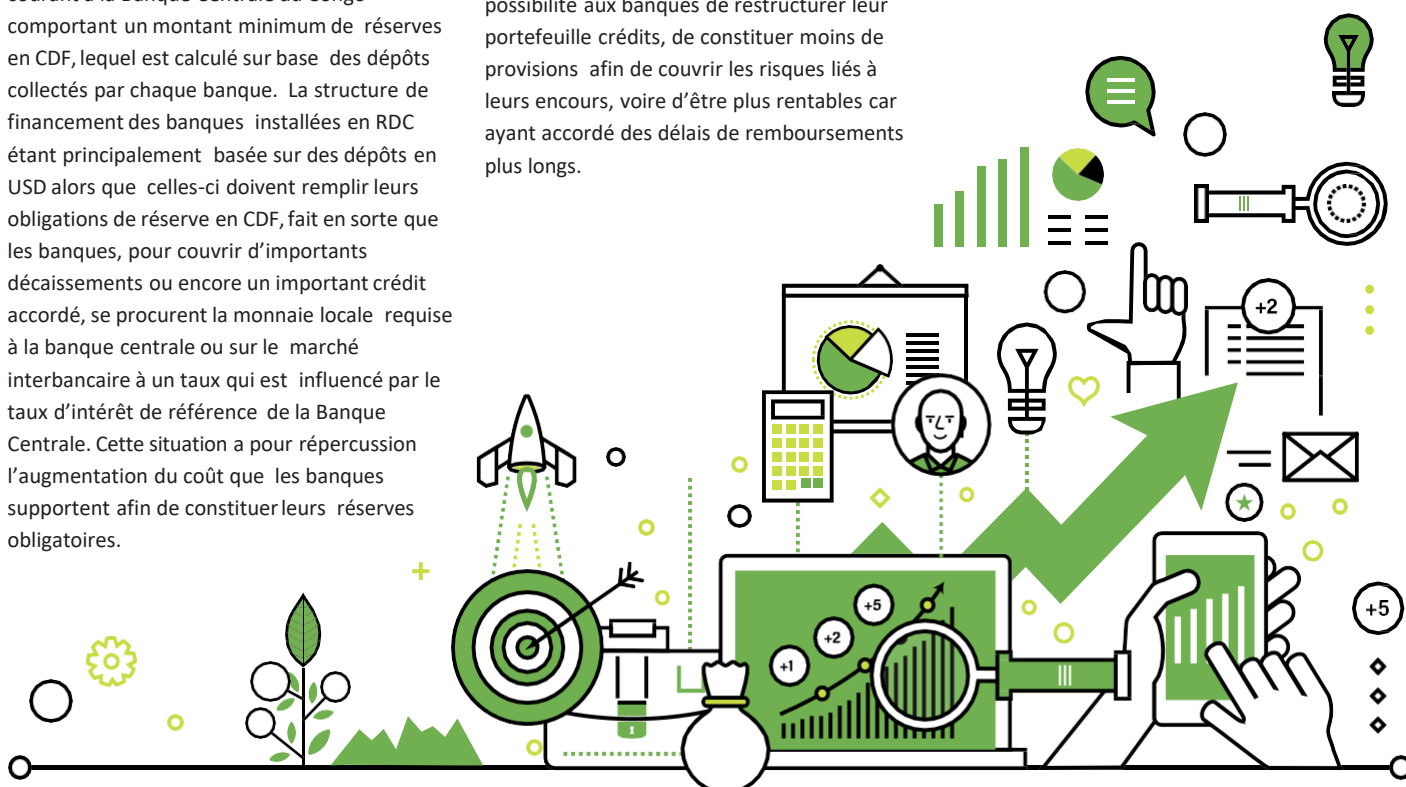
En effet, conformément à la réglementation du secteur bancaire congolais, les banques installées en RDC doivent détenir un compte courant à la Banque Centrale du Congo comportant un montant minimum de réserves en CDF, lequel est calculé sur base des dépôts collectés par chaque banque. La structure de financement des banques installées en RDC étant principalement basée sur des dépôts en USD alors que celles-ci doivent remplir leurs obligations de réserve en CDF, fait en sorte que les banques, pour couvrir d'importants décaissements ou encore un important crédit accordé, se procurent la monnaie locale requise à la banque centrale ou sur le marché interbancaire à un taux qui est influencé par le taux d'intérêt de référence de la Banque Centrale. Cette situation a pour répercussion l'augmentation du coût que les banques supportent afin de constituer leurs réserves obligatoires.

Flexibilité accordée aux clients

L'impact potentiel de la crise sanitaire sera avec certitude la réduction sensible de la rentabilité des banques actives en RDC, car le ralentissement de l'activité économique en général et bancaire en particulier, aura pour conséquence la réduction des commissions sur transactions et opérations de change. Cependant, cette répercussion pourrait être compensée par l'allègement des conditions de remboursements accordées aux emprunteurs affectés par la pandémie, offrant ainsi la possibilité aux banques de restructurer leur portefeuille crédits, de constituer moins de provisions afin de couvrir les risques liés à leurs encours, voire d'être plus rentables car ayant accordé des délais de remboursements plus longs.

Assouplissements des obligations réglementaires et normatives

En reportant les exigences les plus strictes en matière de fonds propres, la Banque Centrale permettra aux banques d'atténuer la détérioration de la qualité des actifs en leur donnant une plus grande flexibilité dans la gestion des emprunteurs confrontés à des problèmes temporaires de liquidité.



Environnement réglementaire

Environnement réglementaire

Dans le cadre de la préparation annuelle des comptes pro-forma IFRS (Reporting BCC), saviez-vous que la Norme IFRS 16 est applicable depuis le 1^{ère} janvier 2019?

Une nouvelle norme sur le crédit-bail en vertu de laquelle les preneurs seront tenus d'inscrire la quasi-totalité des baux à leur bilan. Ce qui n'est pas sans conséquences...

La nouvelle norme IFRS 16, qui précise comment le référentiel IFRS doit comptabiliser, évaluer, présenter et divulguer les contrats de location, est entrée en application le 1er janvier 2019.

Auparavant, les sociétés avaient le droit d'exclure les contrats de location-exploitation de leur bilan. C'est ainsi que les utilisateurs de l'information financière éprouvaient des difficultés à déterminer les véritables obligations financières de celles-ci.

Parmi les impacts suscités par cette nouvelle norme sur les banques, nous pouvons citer ceux sur les locataires et sur les bailleurs.

a. Sur les locataires:

L'IFRS 16 exige que les preneurs capitalisent quasiment tous les contrats de location. Par capitalisation, nous entendons

la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'un passif au titre de la location; seules exemptions faites éventuellement sur certains contrats de location à court terme (<= 12 ans) et certains contrats de location d'actifs de faible valeur.

La comptabilisation des charges, elle, demeure similaire à celle d'un contrat de location-financement actuel, c'est-à-dire amortissement de l'actif au titre du droit d'usage et des charges d'intérêts sur le passif au titre de la location.

En soi, les effets de l'information financière ne sont que quelques-uns des impacts les plus évidents que la nouvelle norme aura sur les entreprises du secteur bancaire et des marchés financiers.

Les institutions financières devront également analyser l'impact du nouveau modèle sur: les activités commerciales actuelles, les négociations contractuelles, l'établissement du budget et certains paramètres jugés clés. Ainsi l'établissement d'un inventaire complet de tous les baux, y compris les baux intégrés et les baux inter sociétés, sera donc indispensable quant à une planification optimale des immobilisations.

b. Sur les bailleurs:

Le modèle comptable à l'égard des bailleurs demeure essentiellement inchangé par rapport aux IFRS existantes, puisque les bailleurs devront classer les contrats de location de la même manière que les contrats de location-exploitation ou de financement selon les mêmes directives que celles qui sont actuellement énoncées dans l'IAS 17. Cependant, de nouvelles

informations sur les contrats de location ont été introduites.

Dans la mesure où les institutions financières ont des ententes avec des clients qui incluent des éléments de location et d'autres éléments, le bailleur devra tenir compte de l'interaction entre l'IFRS 16 (contrat de location) et l'IFRS 15 (produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients), ce qui pourrait faire en sorte que certains éléments de l'entente soient comptabilisés comme d'autres produits plutôt que comme partie intégrante du bail.

En effet, les nouvelles règles peuvent avoir une incidence sur les paramètres financiers des clients et des emprunteurs, obligeant les uns à réévaluer dans le cas d'un achat d'actif contrairement à une location et les autres à reconsidérer certaines conditions d'un bail.

A titre d'exemple, lors de la souscription de nouveaux prêts, le personnel de la banque devra comprendre l'impact de la nouvelle comptabilité sur les états financiers des emprunteurs potentiels et l'incidence que la norme pourrait avoir sur la structure traditionnelle des clauses restrictives relatives aux prêts.

Plusieurs changements importants sont susceptibles d'impacter les principaux indicateurs financiers d'une entreprise, notamment les suivants :

Indicateurs Financiers	Changement escompté	Pourquoi?
Ratio de liquidité		Diminution parce que le passif à court terme des contrats de location augmentera, ce qui ne sera pas le cas de l'actif à court terme.
Ratio d'endettement		Augmentation parce que le passif au titre des contrats de location augmentera le passif total au bilan de l'entité, ce qui aura pour effet d'augmenter le niveau d'endettement déclaré.
Rotation des actifs (ex: chiffre d'affaires/ total actifs)		Diminution parce que les actifs loués augmenteront la base d'actifs déclarée d'une entité sans changement sur les ventes.
Résultat d'exploitation		Les charges locatives seront remplacées par des charges d'amortissement et d'intérêts. Comme le loyer est actuellement comptabilisé en charge d'exploitation, alors que ni les amortissements ni les intérêts sont pris en compte dans la mesure de l'Excédent Brut d'Exploitation, les niveaux déclarés de l'Excédent Brut d'Exploitation pourraient augmenter significativement. Le résultat d'exploitation augmentera parce que la charge au titre des contrats de location-exploitation s'éliminera et sera remplacée par une charge d'amortissement plus faible. Cela aura une incidence sur les clauses restrictives bancaires (deux mesures absolues de l'Excédent Brut d'Exploitation /résultat d'exploitation), ainsi que sur des ratios tels que le levier financier et la couverture des intérêts), ainsi que sur d'autres éléments tels que les primes, qui peuvent être liées à ces mesures de rentabilité. Au cours des premières années d'un contrat de location, la nouvelle norme donnera lieu à une charge, sur le compte de résultat, qui sera supérieure à la charge de loyer linéaire habituellement constatée selon les normes actuelles, laquelle se verra réduire à un coût moins élevé à mi- parcours du bail, proportionnellement à la diminution des frais d'intérêts. Lors de la mise en œuvre, les baux existants seront traités de la même manière, ce qui se traduira par l'augmentation de l'actif et du passif des locataires de grandes propriétés.
Excédent Brut d'Exploitation		Augmentation parce que les charges liées aux contrats de location-exploitation ne sont plus incluses et que les amortissements sont exclus de cette mesure du résultat.

Nouvelle norme IFRS 9

Impact sur le provisionnement des crédits en défaut de paiement sur les comptes établis selon le référentiel IFRS

Des provisions sur créances plus volatiles et plus élevées ...

En vigueur depuis janvier 2018, cette norme, portant sur les instruments financiers, modifie profondément les règles actuelles de classement et d'évaluation des actifs financiers, ainsi que le modèle de dépréciation des actifs financiers.

En effet, elle traite, avec beaucoup de divergences, les règles d'évaluation des actifs financiers dictées par l'instruction numéro 16 de la Banque Centrale du Congo (BCC) portant sur les « règles prudentielles relatives à la classification et au provisionnement des créances ».

Alors que l'instruction n° 16 de la BCC présente un modèle de classification, d'évaluation et de dépréciation des actifs financiers reposant essentiellement sur le respect des termes de remboursement contractuels et sur la capacité des contreparties à honorer leurs engagements actuels et futurs (prise en compte des jours de retard et des garanties reçues des contreparties, venant atténuer le risque de perte), la norme IFRS 9, quant à elle, propose un modèle d'évaluation à la juste valeur, fondé sur la probabilité de subir cette perte de crédit.

L'évaluation à la juste valeur est soumise aux conditions ci-après :

- La détention de l'actif financier

s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;

- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Selon IFRS 9, à l'exception des créances clients, une banque doit, lors de la comptabilisation initiale, évaluer un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

L'entité doit en effet comptabiliser une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur un actif financier qui est évalué à la juste valeur ou au coût amorti qui sont deux méthodes sur lesquels reposent les principes d'évaluation des actifs financiers recommandés par la norme IFRS 9.

En application de la norme IFRS 9, la banque applique les dispositions en matière de dépréciation à la comptabilisation et à l'évaluation d'une correction de valeur pour pertes dans le cas des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon le paragraphe.

Toutefois, la correction de valeur pour pertes doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans l'état de la situation financière (actif du bilan).

Ainsi, à chaque date de clôture, la banque évalue la correction de valeur pour pertes pour un instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues durant toute la durée de vie du prêt, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale.

L'objectif de ces dispositions en matière de dépréciation étant de comptabiliser les pertes de crédit attendues pendant la durée de vie de tous les instruments financiers qui comportent un risque de non remboursement ayant augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, peu importe que cette appréciation ait lieu sur une base individuelle ou collective et ce en ayant tenu compte, naturellement, de toutes les informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, l'entité n'a pas nécessairement besoin de déterminer chaque scénario possible. Cependant, elle doit impérativement tenir compte du risque ou de la probabilité de subir une perte de crédit, en reflétant tant la possibilité de subir une perte de crédit que la possibilité de n'en subir aucune, même si la possibilité de subir une perte de crédit est très faible.

Ce qui implique que la présentation des états en IFRS intensifie le niveau des dépréciations du portefeuille-crédit des banques par rapport aux exigences prudentielles locales que l'on retrouve exclusivement dans l'instruction n° 16 de la Banque Centrale du Congo.

Somme toute, la démarche d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers explicitée au sein de l'IFRS 9 repose sur les étapes suivantes:

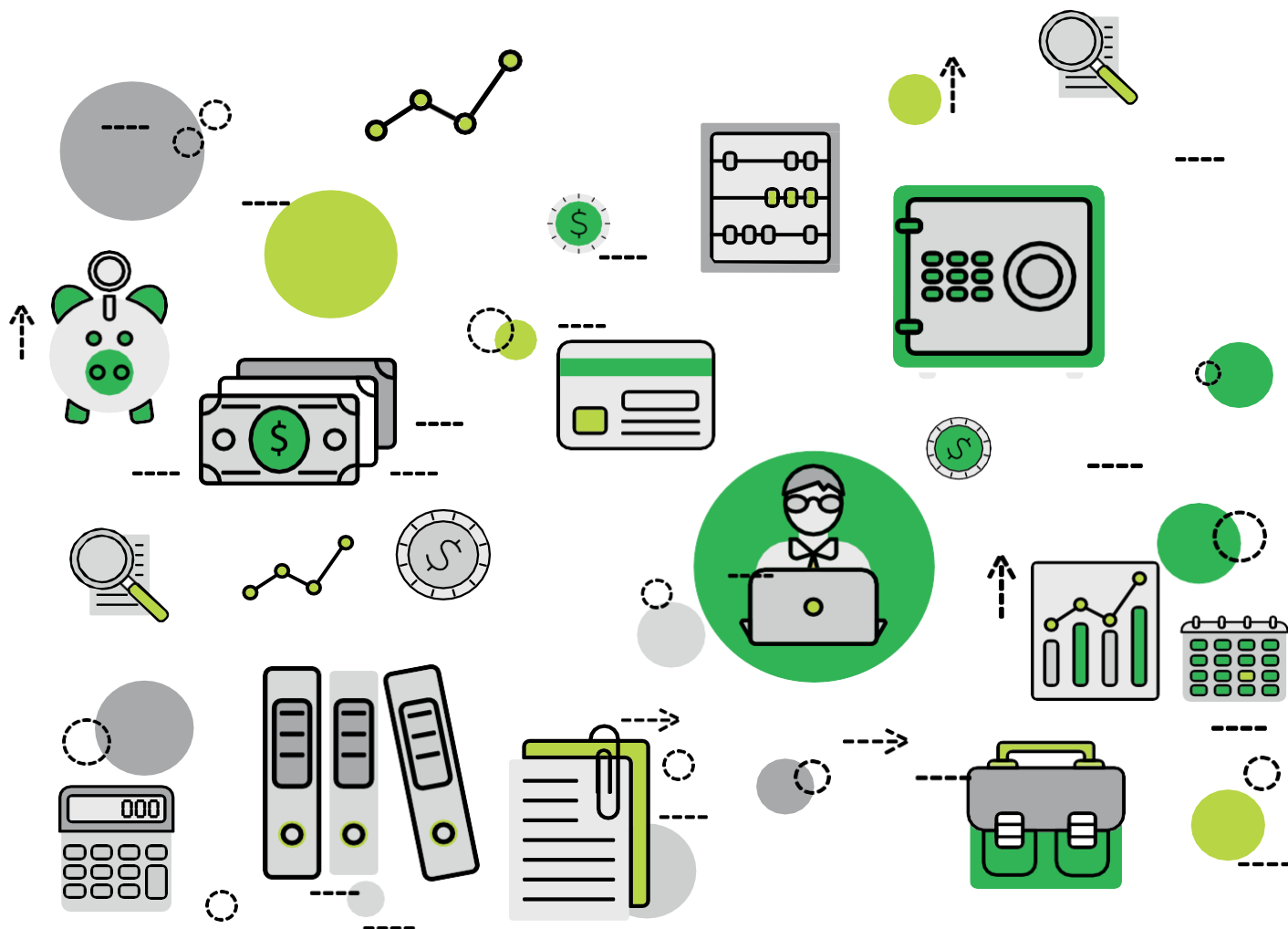
- Etape 1: Dès qu'un instrument financier est émis ou acquis, les pertes sur créances attendues sur 12 mois sont

comptabilisées en résultat et une provision pour perte est constituée. Cela sert d'approximation pour les attentes initiales en matière de pertes sur créances. Pour les actifs financiers, les produits d'intérêts sont calculés sur la valeur comptable brute (c'est-à-dire sans déduction des pertes sur créances attendues).

- Etape 2: Si le risque de crédit augmente de manière significative et n'est pas considéré comme faible, les pertes sur créances attendues sur l'ensemble de la durée de vie sont comptabilisées en

résultat. Le calcul des intérêts créditeurs est le même que pour l'étape 1.

- Etape 3: Si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, les produits d'intérêts sont calculés sur la base du coût amorti, c'est-à-dire sur la valeur comptable brute moins la provision pour pertes. Les actifs financiers à ce stade seront généralement évalués individuellement. Les pertes sur créances attendues sur la durée de vie de ces actifs financiers sont comptabilisées.



Grands enjeux pour l'avenir

Grands enjeux pour les années à venir...

Lutte contre le blanchiment des capitaux et financement du terrorisme

Les évolutions constatées dans les standards internationaux se traduisent par le durcissement des mesures précédemment prises afin de garantir l'implication de tous les acteurs (pays, institutions financières, etc.) dans la LBC/FT.

L'évolution des standards internationaux en matière de blanchiment des capitaux et financement du terrorisme se caractérise par les efforts consentis par la communauté internationale notamment dans la prise des mesures et décisions drastiques visant l'éradication de ce fléau; ainsi que dans la mise en place des actions et des structures intergouvernementales de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Bâle 2 recommande aux banques d'identifier le comportement anormal des comptes clients, de suivre les comptes à haut risque, et de s'assurer que leur système d'information permet l'identification, l'analyse et la surveillance des comptes jugés « à risque ». Les banques doivent donc acquérir un très haut niveau dans la lutte contre le blanchiment et ce pour trois raisons: la morale universelle, la sécurité du pays et la réputation qu'une banque met en jeu en ne prenant pas suffisamment au sérieux ces questions.

Le Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) est un règlement du code fiscal des États-Unis qui oblige les banques des pays ayant accepté un accord avec le gouvernement des États-Unis à signer avec le Département du Trésor des États-Unis un accord dans lequel elles s'engagent à lui communiquer tous les comptes détenus par des citoyens américains.

Cette notion couvre, outre les résidents aux États-Unis, les citoyens de cet État résidents à l'étranger, les titulaires d'une carte de résident permanent aux États-Unis, leurs conjoints et enfants, ainsi que toutes personnes, indépendamment de leur résidence ou nationalité, qui ont des biens substantiels aux États-Unis.

Les banques en RDC, utilisant les banques américaines ou les banques installées sur le territoire américain, sont obligées de se conformer au FATCA sous peine de sanctions, ceci pour assister le gouvernement américain dans la lutte contre la fraude fiscale (qui est justement une infraction primaire du blanchiment des

capitaux).

En vue d'adapter les normes du GAFI à l'évolution croissante des techniques du blanchiment, ces recommandations ont subi à ce jour des amendements ayant apporté quelques innovations ci-après:

- L'élargissement du champ des infractions sous-jacentes au blanchiment à toutes les infractions graves ;
- L'extension des mesures anti-blanchiment aux entreprises et professions non financières telles que les casinos, les agents immobiliers, les négociants en pierres ou métaux précieux, les comptables, les avocats, les notaires et professions juridiques indépendantes, les prestataires de services aux sociétés et trusts ou structures similaires ;
- Un renforcement dans la gestion des comptes et opérations impliquant des personnes politiquement exposées (nationales et étrangères) ;
- Un renforcement de la procédure d'acceptation de nouveaux clients (KYC) en remontant jusqu'au vrai détenteur de l'entité ;
- De plus grandes exigences de transparence nécessitant l'obtention d'informations pertinentes et à jour relatives au bénéficiaire effectif des personnes morales telles que les sociétés, ou des constructions juridiques telles que les trusts ou structures similaires...

Où en est la RDC?

Dans le cadre de son examen continu sur le respect des normes de LBC/FT, le GAFI identifie et liste les juridictions présentant des défaillances stratégiques en matière de LBC/FT et, par conséquent, un risque pour

le système financier international. Bien que la RDC ne figure pas sur cette liste, les départements d'État et du Trésor américains ont récemment adjuré aux acteurs du secteur bancaire congolais de relever leurs dispositifs de sanctions contre le blanchiment des capitaux, ce qui sous-entend que des plans d'actions doivent être mis en place et des progrès réalisés, d'autant plus que l'on note à ce jour l'absence de listes de sanctions nationales (une « blacklist congolaise »). De plus, en date du 25 mai 2020, la BCC a appelé l'Association Congolaise des Banques (ACB) à sensibiliser les banques commerciales installées en RD Congo sur le strict respect des instructions de la loi n°04/016 du 19 juillet 2004 relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, notamment en respectant le maximal de 10.000 USD ou son équivalent, dans le paiement en espèces ou par titre au porteur.

La digitalisation, plus que nécessaire..

Le coût de traitement d'une opération bancaire via mobile étant 10 fois moins élevé que celui via un distributeur et 50 fois moins élevé que via une agence, la digitalisation

apparaît définitivement comme la solution pour booster l'inclusion financière en RDC.

- 65%, c'est le pourcentage de la population congolaise vivant en milieu rural, ce qui traduit d'emblée la faible couverture des institutions financières présentes en RDC.
- Face à ce réel problème, la digitalisation, au sein des institutions financières présentes, a le potentiel d'augmenter et ce de manière significative la pénétration efficiente du système bancaire, compte tenu de la taille de la RDC. Elle représente ainsi :
- Un impératif pour les institutions financières considérant les habitudes de consommations aujourd'hui modifiées suite à l'avènement du numérique;
- Un canal prenant de plus en plus d'ampleur face aux canaux traditionnels que sont les agences et distributeurs pour de nombreuses banques de détail;
- Un élément essentiel susceptible d'accroître l'acquisition et la satisfaction des clients mais aussi de réduire les coûts des institutions bancaires;

L'essor des Fintechs a profondément transformé le secteur bancaire congolais. Pour faire face à ces mutations, les principaux acteurs du secteur digitalisent leurs services et réorganisent leur fonctionnement : ralentissement de l'expansion du nombre d'agences, développement de l'Agency Banking (agents bancaires), création d'un portefeuille électronique permettant aux

utilisateurs de payer leurs transactions courantes via QR code, partenariat avec des Fintechs et des télécom.

Cependant, les opérateurs de télécom, qui rognent des parts du marché bancaire en se chargeant d'effectuer une partie des transactions financières, ne sont pas soumis aux mêmes règles prudentielles que les banques commerciales, une situation difficile pour les acteurs du secteur car cela affecte leur rentabilité et réduit inévitablement, toute chose étant égale par ailleurs, leurs fonds propres, à un moment où elles doivent plutôt les renforcer.

C'est une évolution inéluctable, qui plus est, jouera un rôle prépondérant dans le développement et la progression du taux de bancarisation mais à laquelle il faut être attentif dans la mesure où ce sont les banques commerciales qui financent l'économie du pays, l'économie réelle.

Des possibles fusions/acquisitions pourraient voir le jour, ce qui donnerait naissance à des banques très puissantes, non sans conséquences...

Vers une vague de concentration avec un impact radical sur le paysage bancaire congolais?

Prenant en compte l'entrée en capital du groupe Equity Bank dans l'une des plus grandes banques installées en RDC, en l'occurrence la BCDC et l'absorption d'Equity Bank Congo par cette dernière, se dirige-t-on vers une possibilité de voir d'autres fusions/acquisitions se manifester, le cas échéant se concrétiser ?

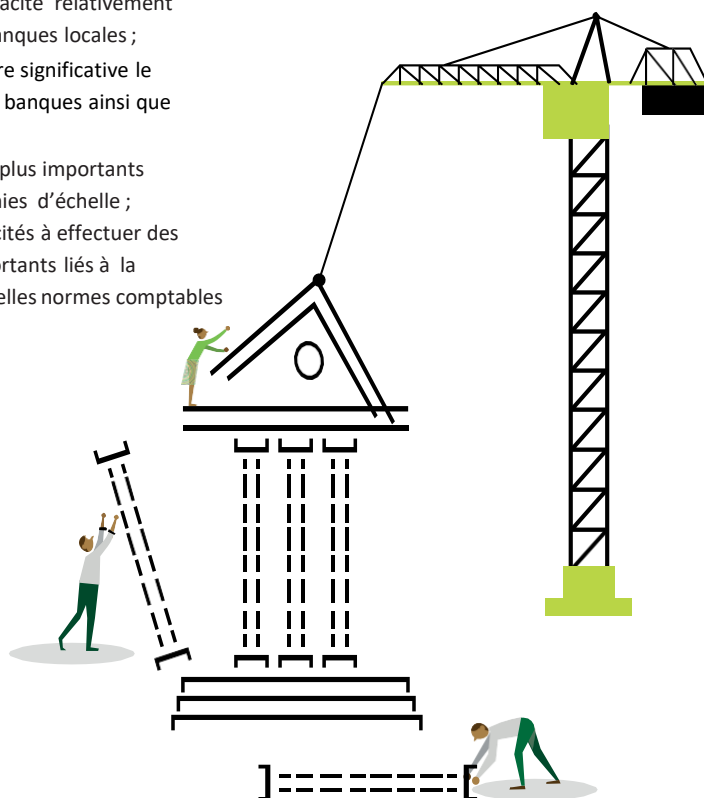
La question vaut son pesant d'or dans la mesure où nombreux sont ceux qui ont évoqué le cas du Nigéria pour prédire l'avenir du secteur bancaire congolais où ce phénomène a permis la création d'oligopoles bancaires solides, à même de réellement soutenir l'économie nationale ainsi que son développement.

Des acquisitions/fusions qui apporteraient forcément leurs lots d'avantages car elles permettraient de :

- Bénéficier du soutien de grands groupes bancaires régionaux ce qui favorisera la diversification des activités, en alliant d'un côté la solide expérience que les banques locales ont développé sur le marché congolais et de l'autre côté, l'expertise sur divers segments détenue par ces grands groupes régionaux ;

- Octroyer plus de crédits à la clientèle tant en volume qu'en nombre au regard de la possibilité de lever plus de ressources via la maison mère de ces grands groupes, tout en ne perdant pas de vue que les risques de crédit sont élevés en RDC, car inhérents à son environnement opérationnel ;
- Bénéficier du transfert de l'expertise technique et du savoir-faire technologique des meilleures pratiques de l'industrie, notamment en tirant partie de l'utilisation d'autres canaux de distribution, y compris les services bancaires mobiles et d'agents, ce qui peut améliorer l'efficacité relativement faible de certaines banques locales ;
- Augmenter de manière significative le capital minimum des banques ainsi que leur liquidité ;
- Réaliser des revenus plus importants ainsi que des économies d'échelle ;
- Améliorer leurs capacités à effectuer des investissements importants liés à la conformité, aux nouvelles normes comptables et à la digitalisation.

Cependant, s'inspirer du modèle nigérien poserait une question majeure de souveraineté dans la mesure où la pléthore des petites banques appelées aux fusions/acquisitions étaient à capitaux nationaux, ce qui n'est pas le cas en RDC, à proprement parler, le risque étant de créer un cyclope étranger au contrôle du système financier de tout un pays ! L'avenir nous le dira...



Synthèse

Synthèse

Que faut-il retenir ?



Un environnement macroéconomique fragile

Caractérisé par une forte dépendance à l'industrie extractive, principale source du PIB, mais aussi par une forte dollarisation de l'économie qui a commencé dans les années 90, motivée par un manque de confiance en la monnaie nationale et une stratégie de préservation du pouvoir d'achat et du revenu. Cette dollarisation de facto constitue un véritable problème car elle prive la Banque Centrale de son principal outil de politique monétaire. La Banque Centrale du Congo ne dispose que l'équivalent de 4 semaines maximum d'importations en réserves de change, ce qui implicitement signifie qu'elle n'est pas en mesure d'injecter de la liquidité, en dollars, au sein d'une banque (dont plus de 90% de leurs dépôts et crédits sont en dollars USD) se trouvant dans le besoin.



Un secteur peu impactant et fragmenté

Avec une faible contribution à l'économie du pays, le total des crédits accordés par les acteurs du secteur ne représentant que 5,8% du PIB en 2019 (considérant l'ensemble des crédits accordés par les acteurs, soit 2,8 milliards de dollars USD en proportion du PIB, soit 48,46 milliards de dollars USD) et une pénétration financière demeurant également très faible (seulement environ 7% de la population congolaise ayant accès à un compte bancaire formel), le secteur bancaire congolais a encore du chemin à faire et des efforts à fournir notamment en matière d'inclusion financière et de capacité de financement des grands projets. Aussi, le secteur recense des banques caractérisées par des profils très différents les uns des autres (internationaux, locaux, panafricains, à réseaux, corporate, etc.), ayant des approches qui divergent fondamentalement en matière de management, de gouvernance, mais également en matière de gestion et d'appétence aux risques.



Des challenges à affronter se rapportant à l'environnement réglementaire international mais aussi à l'évolution technologique du business

L'appel au renforcement du dispositif de lutte anti-blanchiment des capitaux et financement du terrorisme émis par les départements d'Etat et du trésor américain ainsi que la mise en conformité des bilans des banques congolaises aux exigences du dispositif Bâle III, adopté et édicté par la Banque Centrale du Congo restent les défis majeurs auxquels sont confrontés les banques commerciales installées en RDC.

De plus, en matière d'inclusion financière, la poursuite de la digitalisation des services financiers, laquelle offre aux acteurs la possibilité d'augmenter le taux de pénétration bancaire, permettra d'atteindre une nouvelle clientèle dans les zones non desservies par le réseau bancaire actuel, et ce, à moindre coût.

Annexe

Synthèse des agrégats en dollar américain...

BANQUES* (USD millions)	TOTAL ACTIF					CREANCES A LA CLIENTELE					DEPOTS DE LA CLIENTELE				
	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18
ACCESS BANK	174	115	92	51%	26%	43	42	25	2%	70%	98	55	44	79%	24%
ADVANS BANQUE	61	66	56	(7%)	18%	45	43	40	5%	8%	35	33	27	5%	22%
AFRILAND FB	0	0	111	-	-	0	0	74	-	-	0	0	58	-	-
BCDC	1226	861	706	42%	22%	434	372	282	17%	32%	983	670	485	47%	38%
BGFI BANK	140	152	286	(8%)	(47%)	62	74	112	(16%)	(34%)	36	43	182	(16%)	(76%)
BOA	243	226	206	8%	10%	156	144	122	8%	18%	180	143	117	26%	22%
BYBLOS	0	0	0	-	-	0	0	0	-	-	0	0	0	-	-
CITIGROUP	349	158	168	121%	(6%)	35	6	21	528%	(73%)	246	99	75	148%	33%
ECOBANK	637	510	379	25%	35%	153	152	129	1%	18%	437	332	306	32%	8%
FBNBANK	459	358	352	28%	2%	150	97	99	55%	(2%)	353	270	273	31%	(1%)
EQUITY	773	562	409	37%	37%	308	240	208	29%	15%	636	434	316	47%	37%
RAWBANK	2142	1674	1371	28%	22%	776	663	427	17%	55%	1507	1155	934	30%	24%
SOFIBANQUE	220	206	142	7%	45%	125	109	78	15%	40%	154	135	85	14%	59%
STANDARD	437	308	285	42%	8%	183	66	49	179%	35%	213	186	185	15%	0%
TMB	1048	897	640	17%	40%	316	246	209	29%	18%	868	732	534	19%	37%
UBA	90	72	59	25%	22%	35	29	12	22%	139%	66	41	24	62%	68%
Total du secteur	7 999	6 165	5 262	30%	17%	2 821	2 281	1 885	24%	21%	5 813	4 327	3 646	34%	19%

Source :
Etats financiers certifiés des banques

* Les chiffres exprimés en USD sont ceux en CDF convertis aux taux de change de clôture de chaque exercice publié par la Banque Centrale du Congo

BANQUES* (USD millions)	FONDS PROPRES					PRODUIT NET BANCAIRE					RESULTAT NET				
	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18	2019	2018	2017	Var18/19	Var17/18
ACCESS BANK	52	41	14	26%	203%	14	12	10	12%	23%	-1	2	-0,5	125%	506%
ADVANS BANQUE	7	7	9	1%	(23%)	14	14	12	2%	12%	0,26	-2	-5,0	115%	66%
AFRILAND FB	0	0	30	-	-	0	0	14	-	-	0	0	3,6	-	-
BCDC	110	101	90	9%	12%	94	85	71	11%	20%	14	12	8,3	19%	41%
BGFI BANK	39	22	24	79%	(10%)	14	13	23	5%	(41%)	-2	-1	-7,0	(84%)	88%
BOA	47	22	20	115%	9%	24	21	18	14%	21%	2	-2	-3,8	164%	38%
BYBLOS	0	0	0	-	-	0	0	0	-	-	0	0	0,0	-	-
CITIGROUP	25	22	20	13%	10%	15	14	13	8%	7%	3	3	1,6	6%	85%
ECOBANK	40	37	30	9%	22%	49	48	34	4%	38%	3	6	-7,8	(43%)	173%
FBNBANK	44	39	14	15%	172%	45	37	35	22%	7%	4	0	-5,3	3 393%	102%
EQUITY	68	59	50	16%	17%	60	55	43	9%	28%	10	10	2,8	1%	264%
RAWBANK	169	158	107	7%	47%	204	155	102	32%	52%	7	24	5,9	(68%)	300%
SOFIBANQUE	51	54	46	(5%)	17%	26	26	25	(0%)	1%	-3	12	6,0	(122%)	107%
STANDARD	48	29	42	67%	(32%)	20	20	21	1%	(5%)	-1	-9	-8,7	(83%)	(1%)
TMB	117	88	75	33%	16%	68	66	53	3%	24%	14	13	7,7	10%	66%
UBA	16	31	13	(48%)	144%	6	6	9	1%	(34%)	-24	-2	0,3	(1 017%)	(740%)
Total du secteur	835	708	586	18%	21%	654	572	484	14%	18%	28	66	(2)	(58%)	3 474%

Source :
Etats financiers certifiés des banques

* Les chiffres exprimés en USD sont ceux en CDF convertis aux taux de change de clôture de chaque exercice publié par la Banque Centrale du Congo

Synthèse des agrégats en dollar américain

CATEGORIE DE BANQUES (USD millions)	TOTAL ACTIF					CREANCES A LA CLIENTELE					DEPOTS DE LA CLIENTELE				
	2019	2018	2017	Var18 /19	Var17 /18	2019	2018	2017	Var18 /19	Var17/ 18	2019	2018	2017	Var18 /19	Var17/ 18
Banques locales	4 636	3 638	2 860	27%	27%	1 652	1 390	996	19%	40%	3 512	2 692	2 037	30%	32%
Banques panafricaines	2 516	1 995	1 894	26%	5%	907	777	780	17%	(0%)	1 807	1 317	1 321	37%	(0%)
Banques internationales	847	532	509	59%	5%	263	114	109	131%	5%	494	318	287	55%	11%
Total du secteur	7 999	6 165	5 262	30%	17%	2 821	2 281	1 885	24%	21%	5 813	4 327	3 646	34%	19%

Source :

Etats financiers certifiés des banques

* Les chiffres exprimés en USD sont ceux en CDF convertis aux taux de change de clôture de chaque exercice publié par la Banque Centrale du Congo

CATEGORIE DE BANQUES (USD millions)	FONDS PROPRES					PRODUIT NET BANCAIRE					RESULTAT NET				
	2019	2018	2017	Var18 /19	Var17/ 18	2019	2018	2017	Var18 /19	Var17 /18	2019	2018	2017	Var18/ 19	Var17 /18
Banques locales	448	401	319	12%	25%	392	331	251	18%	32%	33	60	28	(46%)	117%
Banques panafricaines	307	250	196	23%	28%	213	192	185	11%	4%	(7)	13	(18)	(153%)	172%
Banques internationales	80	58	71	39%	(19%)	49	48	47	2%	3%	2	(8)	(12)	124%	37%
Total du secteur	835	708	586	18%	21%	654	572	484	14%	18%	28	66	-2	(58%)	3 474%

Source :

Etats financiers certifiés des banques

* Les chiffres exprimés en USD sont ceux en CDF convertis aux taux de change de clôture de chaque exercice publié par la Banque Centrale du Congo

PRINCIPAUX INDICATEURS (USD millions)	Montant							Taux de croissance				
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2018-19	2017-18	2016-17	2015-16	Annuel Moyen (13-19)
Total Bilan	3 584	4 052	4 622	4 609	5 007	6 165	7 999	30%	23%	9%	(0%)	14%
Créances à la clientèle	1 574	1 757	1 979	2 089	1 793	2 281	2 821	24%	27%	(14%)	6%	10%
Dépôts de la clientèle	2 603	2 971	3 292	3 217	3 469	4 327	5 813	34%	25%	8%	(2%)	14%
Fonds propres	412	495	641	571	558	708	835	18%	27%	(2%)	(11%)	12%
Produit Net Bancaire	379	443	465	434	460	572	654	14%	24%	6%	(7%)	10%
Résultat net	27	40	47	5	(2)	66	28	(58%)	3 474%	(141%)	(90%)	0%

Source :

Deloitte sur base des états financiers certifiés des banques commerciales

Experts

Experts



Raoul KALALA
Manager Audit
Deloitte RDC
rkalala@deloitte.fr

Raoul est Manager en charge du métier Audit en RDC. Il dispose d'une expérience de plus de 7 ans au cours desquels il a accompagné nos clients du secteur FSI (Financial Service Industry) dans des projets relatifs à l'audit et le commissariat aux comptes, à l'élaboration et rédaction de manuels de procédures convenues, au développement d'outils de gestion des risques (cartographie, dispositif d'appétence, etc.), à l'externalisation de la fonction audit interne, à la mise en place et évaluation de l'audit interne ainsi qu'à la migration IFRS - OHADA et OHADA – IFRS.



Pierre-Yves MUSONGELA
Senior Consultant
Deloitte RDC
pmusongela@deloitte.fr

Pierre-Yves possède un Master en Sciences Commerciales obtenu à l'ICHEC et un Master professionnel en Management bancaire de l'ITB. Senior Consultant en Conseil et Risk Advisory au sein de Deloitte Services SARL.

Il a une expérience de près de 3 ans dans le conseil en gestion des risques et a été Analyste crédits au sein d'une banque commerciale, se spécialisant dans les solutions de crédits bancaires aux entreprises et l'analyse financière de celles-ci.



A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées. DTTL (également appelé « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres sont des entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir [plus](https://www.deloitte.com/about) : www.deloitte.com/about.

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax & legal. Avec 312 000 collaborateurs implantés dans 150 pays, Deloitte, depuis plus de 150 ans, a su gagner par sa qualité de service la confiance de ses clients et créer ainsi la différence. Deloitte sert 80% des entreprises du Fortune Global 500®.

En République Démocratique du Congo, Deloitte regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 67 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte RDC est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

Cette communication ne contient que des informations à caractère général. Cette étude ne constitue ni un avis ni un service professionnel délivré par Deloitte Touche Tohmatsu Limited ou ses firmes membres ou entités liées (ensemble le Réseau Deloitte).

Avant toute décision ou action susceptible d'affecter vos finances ou votre activité commerciale, il vous revient de consulter un professionnel avisé. Aucune entité du réseau Deloitte ne sera tenue responsable d'un quelconque dommage de quelque nature que ce soit fondé directement ou indirectement sur cette communication.